

producteur ou la compagnie de grains pouvait seulement appeler au sujet des données statistiques se rattachant aux caractéristiques visuelles des grains. Le comité a déclaré que ce n'était pas suffisant et qu'il fallait tenir compte de critères non visuels, tels que la teneur protéique. J'ai été heureux de constater que le comité avait également accepté cet amendement.

Ce bill constitue une expérience parlementaire exceptionnelle, monsieur l'Orateur. On nous l'a présenté pour la première fois en février ou mars 1970, puis il a été étudié en comité au début de juin. On a ensuite exhorté les politiciens à l'adopter en laissant entendre que sinon, la classification quant à la teneur en protéines ne pourrait être appliquée immédiatement et que nos ventes de grain baisseraient considérablement. En réalité, cela ne s'est pas produit, mais c'est la perspective qu'on a laissé planer dans tout le pays au-dessus des politiciens et des producteurs pour tenter d'assurer l'adoption d'un bill strict qui, à un moment donné, accordait à la Commission canadienne du grain le pouvoir d'assurer une plus grande rationalisation du système de manutention du grain, à titre d'organisme de régie. La classification d'après la teneur en protéines fut l'appât.

• (8.40 p.m.)

On avait incité les politiciens à appuyer le bill parce qu'il fallait établir le classement protéique. Un tel classement s'imposait pour réaliser des ventes sur le marché international. L'adoption du bill a pris du temps, mais les ventes n'en ont pas moins augmenté. Au début d'août, on nous a informés qu'un fort mouvement de grain s'opérait à la tête des Grands lacs et à Vancouver. Tout devait fonctionner à pleine capacité si nous voulions respecter nos engagements. C'est dire que les gouvernements ne se font pas faute de recourir à la politique pour insérer des principes ou des concepts législatifs dans un projet de loi.

Il est à se demander quel était vraiment le but du bill. Il ne s'agissait certes pas uniquement d'instituer le classement protéique ou de rétablir la Commission des grains, puisque l'ancien bill existait toujours. Dans sa forme originale, le projet de loi n'avait qu'un but: hâter ou amener l'établissement d'un organisme autorisé à user des pouvoirs du gouvernement pour accélérer l'évolution de notre régime de manutention du grain dans les Prairies et permettre ainsi aux compagnies de chemin de fer de faire des économies. Mes remarques se fondent sur une étude approfondie du bill et sur une analyse fouillée des témoignages et des mémoires présentés.

Permettez-moi de citer un passage d'un mémoire présenté au comité permanent de l'Agriculture le 28 mai par M. George H. Sellers de la Pacific Elevator Company et de la North-West Line Elevators Association. Le mémoire portait sur le bill C-196, identique, sauf pour les deux derniers articles, au bill C-175. A la première page, le mémoire disait:

...le bill C-196 donne à la Commission canadienne des grains le droit de décider quelles localités de l'Ouest survivront et quelles localités disparaîtront.

Il s'agissait de localités rurales et de points de livraison. Le mémoire ajoutait:

Le conseiller spécial du Groupe des grains, R. L. Shepp, membre du personnel du ministre chargé de la Commission canadienne du blé, l'honorable Otto Lang, a déclaré, lors d'un discours prononcé à Winnipeg il y a quelques semaines, que

[M. Horner.]

le système d'élevateurs ruraux ne devrait compter que de 20 à 40 élévateurs au lieu des 1,800 points d'expédition qui existent présentement dans les Prairies.

Je ne saurais souligner ces mots avec trop d'insistance car ils dépeignent bien la situation. Questionnées sur ce point par les membres du comité, un certain nombre de personnalités du gouvernement ont éludé le sujet en disant qu'une réduction à 20 ou 40 était trop grande et qu'elle serait probablement ramenée à 100 points. Le député d'Assiniboia (M. Douglas) a déclaré joyeusement qu'il fallait supprimer des points de livraison parce qu'il y en avait trop. Le député de Rosetown-Biggart (M. Gleave), qui n'est pas à la Chambre ce soir, a dit à son tour qu'il allait de soi que beaucoup de points de livraison disparaissent. Il me semble que par suite de l'évolution, bon nombre de points de livraison vont en effet être supprimés.

En tant que représentant d'une région rurale, je ne permettrai pas une minute qu'on réduise 1,800 points de livraison à un chiffre se situant entre 20 et 40 ni même à 100. Aucun représentant d'une région rurale de l'Ouest ne pourrait accepter cette théorie, cela ne fait aucun doute. Les représentants du secteur rural de l'Est du pays s'en soucient comme d'une guigne. Nombre d'entre eux n'ont fait qu'en rire et n'ont guère contribué à ce que ce bill soit étudié avec sérieux par le comité.

Sans aucun doute, d'ici quelques années, mettons 10 ou 20 ans, on en arrivera à réduire de 1,800 à 1,000, peut-être, les points de livraison. Les cultivateurs de l'Ouest n'ont pas oublié leurs droits démocratiques et la manière de les exprimer. Ils ne permettront pas à une bureaucratie d'en diminuer autant le nombre. Une telle idée est tout simplement insensée de la part du ministre qui parraine le bill et du ministre chargé de la Commission canadienne du blé. Je ne peux m'empêcher de me rappeler les paroles du président de la United Grain Growers qui, parlant du bill, a demandé s'il ne constituait pas une tentative de faire le nécessaire avant d'avoir décidé ce qui est nécessaire. Nous devrions demander qu'on retarde l'adoption du bill car, ce soir, à l'étape finale, nous ne savons pas encore ce qui convient.

On a fait quelques études sur le système de manutention des céréales dans l'Ouest du Canada. L'une d'elles fut présidée par le président du Syndicat du blé de la Saskatchewan. Une autre commission a été créée par la Commission canadienne du blé, présidée par le ministre de Saskatoon. M. Menzies a mené une autre étude et réuni des experts en manutention du blé dans le monde entier, ainsi que des importateurs européens et des exportateurs canadiens. Ces autorités en la matière devraient conseiller le gouvernement en ce qui concerne le rôle de la Commission canadienne du blé, les modifications qu'il faudrait y apporter, et les méthodes de vente et de manutention des céréales que devraient suivre les producteurs canadiens. Je crois savoir que leurs propositions seront communiquées au ministre dès le début de l'an prochain, cependant nous envisageons sérieusement ce soir d'adopter ce bill avant d'avoir pu prendre connaissance des vues de ces groupes qui ont examiné à fond la situation en ce qui concerne la manutention du grain. Le comité permanent de l'agriculture a attentivement examiné ce bill, mais il s'est vu refuser l'avis de ces groupes d'experts. Ne sommes-nous pas effectivement en train de mettre la charrue devant les bœufs? Vraiment on est en droit de le penser.